



TOUT SUR
LA TAXE DE SÉJOUR



TAXE DE
SÉJOUR
www.taxesejour.fr

Retrouvez sur le site web consacré à la taxe de séjour de Grand Cognac communauté d'agglomération, toutes les réponses à vos questions :

- ▶ Comment percevoir la taxe de séjour ?
- ▶ Comment la reverser ?
- ▶ Les documents réglementaires
- ▶ Les tutoriaux vidéo



Nous contacter :

grand-cognac@taxesejour.fr

Hôtel de communauté de Jarnac
Service Tourisme
1, rue du Port - 16200 JARNAC

Tél : 05 45 81 47 68

Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 | 14h00-17h00
Vendredi : 8h00-12h00

Édition : octobre 2017
Crédits photos : Stéphane Charbeau

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GUIDE HÉBERGEUR

TÉLÉDÉCLAREZ SIMPLEMENT
LA TAXE DE SÉJOUR

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://grandcognac.taxesejour.fr>

GRAND
COGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



TAXE DE
SÉJOUR

Nouveaux
Territoires

Rendez-vous dans votre espace réservé sur

<https://grandcognac.taxesejour.fr>

1 SE CONNECTER À LA PLATEFORME

A A partir de la page d'accueil du site d'information sur la taxe de séjour <https://grandcognac.taxesejour.fr>, identifiez-vous.



B Cliquez sur le bouton Je déclare mes nuitées.

C Connectez-vous avec les identifiants qui vous ont été transmis par courrier.



Chaque mois faites votre déclaration avant le 10.



La déclaration se fait en moins de 2 minutes.

2 DÉCLARER CHAQUE MOIS

Vous devez déclarer l'intégralité de la fréquentation de votre établissement du mois précédent.

► Nuitées clients assujettis

Vous devez indiquer dans ces champs le nombre de nuits passées x le nombre de personnes logées ayant réglé la taxe de séjour.

► Nuitées clients exonérés

Vous devez également indiquer le nombre de nuitées pour lesquelles vous n'avez pas perçu la taxe de séjour dans les cas d'exonération prévus par la loi.

DÉCLARATION MENSUELLE

2017 Janvier pour l'année de déclaration 2017

Nombre de nuitées

- Nuitées assujetties: 134 x 1,10 €
- Nuitées exonérées :
 - les personnes mineures : 6 x 0,00 €
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la collectivité : 4 x 0,00 €
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire : 8 x 0,00 €

Nuitées totales 152 (avec exonération : 18)

Montant total taxe séjour collecté 147,40 €

Retour Enregistrer

Chiffres donnés à titre d'exemple

► Enregistrer votre déclaration



Un email de confirmation de l'enregistrement de votre déclaration vous est envoyé.

Si votre établissement est fermé pour de longues périodes, indiquez-le dans la rubrique Fermeture-congés. Les déclarations seront automatiquement remplies à 0 pour vous, à chaque fin de mois.

3 REVERSER LA TAXE DE SÉJOUR

Chaque fin de trimestre, un état récapitulatif des sommes déclarées pour la période écoulée vous est envoyé par voie postale.

ⓘ L'état récapitulatif reprend, mois par mois, le nombre de nuitées que vous avez déclaré ainsi que le montant de la taxe de séjour que vous avez collecté.

GRAND COGNAC Taxe de Séjour 2017
Etat récapitulatif trimestriel
GDC***ERAP

Date d'émission : 03/08/2017 Madame
GDC2HCV GITE DE LA DEMO 16100 SAINT-BRICE FRANCE

Modèle de brochure Capacité : 3 personnes

Periodo de percepzione del 01/04/2017 al 30/06/2017

Mese	Nb total nuitées	Dettaglio del numero de nuitées total			Total (Euro)
		Tarif Applicabile	Pluri-tarif	Exonerie	
Avril 2017	10	0,90€	10	0	9,00€
Mai 2017	4	0,90€	4	0	3,60€
Juin 2017	21	0,90€	21	0	18,90€
Total à reverser					31,50€

Montants approximatifs - Art. R. 233-3-3 du Code de Commerce
Tous montants de versement de prépaiement de la taxe dans les conditions prévues par l'article R. 233-3-4 du Code de Commerce
Cette information de valeur est destinée à l'attention d'un élu de la commune adressé par le maire au receveur municipal
En cas de non versement, les pénalités sont effectuées comme en matière de contribution directe

À retourner avant le 30 juillet 2017.

Merci de joindre le règlement du montant total de la taxe de séjour collectée au cours du trimestre, à l'ordre de Régie Taxe de séjour

Grand Cognac: Hôtel de communauté Service Tourisme 6, rue de Valdepeñas CS 10216 16111 COGNAC Cedex

Signature

Spécimen



Réglez par carte bancaire en vous connectant directement à la plateforme sans rien avoir à imprimer et signer.



Ou imprimez et signez l'état récapitulatif

• Si vous réglez par chèque :
Adressez le à l'ordre de **Régie Taxe de séjour** et envoyez-le avec l'état récapitulatif signé à :

**Grand Cognac - Hôtel de communauté
Service Tourisme
6, rue de Valdepeñas - CS 10216
16111 COGNAC Cedex**

• Si vous réglez en espèces :
Déplacez-vous au 1, rue du Port à JARNAC avec l'état récapitulatif signé.